

Il y a à peine 17 mois, en décembre 1970, nous avons débattu un bill que le ministre a décrit en termes flatteurs aujourd'hui et qui, entre autres, supprimait l'indexation de 2 p. 100 de la pension de base, qui avait alors atteint \$79.58 et que ce bill fixait à \$80. Nous nous y sommes opposés à toutes les étapes, lors de la deuxième lecture, au comité, de retour à la Chambre, etc. Puis, le mercredi 17 décembre 1970, nous nous sommes prononcés à deux reprises sur un seul point, savoir, que l'indexation devrait continuer de s'appliquer à la pension de base de \$80. Le ministre a mené le combat contre cette proposition, et lors de la mise aux voix, le soir du mercredi 17 décembre, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social ainsi que l'actuel ministre des Finances (M. Turner), qui a annoncé cette modification l'autre soir, étaient tous deux à la Chambre et ils se sont prononcés contre la proposition.

Une voix: Le premier ministre aussi.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Non, le premier ministre n'a pas voté contre; il était absent. D'autre part, ce que je veux faire ressortir, c'est qu'ils se sont prononcés catégoriquement contre l'indexation sur le coût de la vie de la pension de base de \$80.

Je vois qu'il est six heures, monsieur l'Orateur; donc, vendredi j'approfondirai encore les choses que le gouvernement et le ministre ont dites ces 16 ou 17 derniers mois, et même plus récemment quand ils se sont bornés à dire «Aucun changement». Le gouvernement est maintenant sur le chemin de Damas, des élections. Il a vu la lumière, et fait volte-face disant qu'il fera quelque chose pour les vieillards pensionnés. Je n'aime pas ce genre de cynisme politique.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Comme il est 6 heures, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain après-midi.

(A 6 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)